

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Séance du 17 novembre 2011

Membres élus présents ou représentés : Véronique Castellotti, Pierre Dubois, Hélène Bertheleu, Francis Bourreau, Sandrine Dallet-Choisy, Sylvie Le Moël, Alexis Chommeloux, Jérôme Guin, Mlle Emilie Villeneuve, Geoffroy Druelle, Florent Bercher, Lolita Hubert, Geoffroy Jegaden, Antony Brondel, Marie-Christine Jossec, Carole Dervault, Mireille Motteau, Dominique Moreau, Marie-Anne Boissière, Régine Charvet-Pello.

Membres à titre consultatif : Christine Poirier, Alain Gueiffier, Bruno Boissavit, Carole Accolas, Sebastien Boyer, Emmanuelle Fargues, Caroline Gonzalez, Benoit Wolf, Caroline Renoux, Pascale Garcia, Stephanie Rolin, Alain Le Liboux, Nicole Fanien.

Correspondants pédagogiques : Xavier Aparicio, Pascal Chareille, Pierre Mouzet, Claudine Tacquard,

Personnes excusées : Isabelle Laffez, René Mokoukolo, Bénédicte Delaunay, Martine Pelletier, Béatrice Boillot, Bénédicte Froment, Christophe Hourieux

1.-Approbation du compte rendu du CEVU du 15 septembre 2011

Nadine Imbault soumet le compte-rendu aux membres du CEVU qui l'adoptent à l'unanimité.

2.- Informations générales

Le 24 novembre Nadine Imbault et Michel Isingrini sont présents au ministère pour entendre le retour des avis sur nos formations. Une première indication par écrit doit être adressée aux établissements au moins une semaine avant cette rencontre. Les deux Vice-présidents sont entendus par une vingtaine de personnes sur les dossiers appelant interrogations ou posant problèmes. Il sera possible d'apporter des compléments par la suite et de poursuivre la négociation.

Initiative d'excellence en formation innovante IDEFI : appel à projets « investissements d'avenir » : Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes lancé le 25 octobre par L Waulquiez.

Le projet avait été évoqué lors du CEVU du 15 septembre et un appel avait été lancé dans les composantes à partir des éléments à notre disposition à ce moment. Les projets doivent s'articuler autour des thématiques visant à promouvoir des projets transformants, inciter à la mise en œuvre de formations innovantes, à valoriser l'innovation par le soutien à des initiatives ambitieuses à la hauteur des standards internationaux ou enfin préfigurant les formations universitaires du futur.

Les projets peuvent être portés par un établissement ou un groupe d'établissements.

20 projets seront retenus avec un budget total 150 millions d'euros. Les objectifs sont innovation - exemplarité - modélisation

L'université de Tours est présente par l'intermédiaire du réseau des Polytech (13 universités). Ce projet comporte trois volets : ouverture de parcours PeiP dans des IUT partenaires réservés à des Bac STI, ouverture d'un recrutement dans les Polytech à Bac+1 sur les concours PACES, renforcement de l'attractivité internationale des formations d'ingénieurs

3.- Pédagogie

- **Certificat Universitaire « Entrepreneuriat, innovation et stratégie » pour janvier 2012**

Ce certificat est proposé par le pôle entrepreneuriat EPICENTRE du PRES suite à un appel à projet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du ministère des finances et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce projet a été sélectionné parmi quarante-cinq dossiers, ce qui se traduit par une aide de l'Etat sur trois ans.

Le projet prévoit la mise en place d'une formation entrepreneuriale à destination des étudiants de master.

Des formations de même type sont proposées dans différentes universités.

A l'issue de cette formation, les étudiants auront acquis une connaissance accrue de la démarche entrepreneuriale, des notions de marketing et de stratégie, des outils de communication écrite et orale.

La capacité d'accueil est de vingt personnes.

L'inscription est proposée aux étudiants de l'université François-Rabelais de Tours (15 étudiants) et à des membres du PRES (5 étudiants) et priorité est donnée aux étudiants de Master 1 (toutes filières confondues). Cette admission se réalise après un examen et une sélection du dossier de candidature par les membres de l'équipe pédagogique du certificat universitaire.

La durée de la formation est composée de cinq séances de 3 heures de cours, une séance de 5 heures de travaux pratiques (TP) et la production d'un mémoire, soit 20 heures de formation.

Les droits spécifiques s'élèvent à 10 euros pour les étudiants déjà inscrits à l'université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes : une auto évaluation en fin de séance et évaluation par l'équipe pédagogique du projet de chaque groupe présenté lors de la dernière séance.

L'obtention du certificat universitaire est subordonnée à l'assiduité des cours.

Les membres du CEVU donnent un avis favorable à l'unanimité.

UFR Lettres et Langues

- **Avenant à la maquette du DU Didactique FLE/S, enseignement, apprentissage et diversité des contextes**

Le conseil de l'UFR du 30 septembre 2011 a donné un avis favorable.

Une légère modification a été apportée au titre.

Ce DU est accessible en présentiel ou à formation à distance. Il présente de ce fait une originalité dans les contenus, mais aussi dans les modalités même de formation.

La capacité d'accueil est de 35 étudiants au minimum répartis de la manière suivante, 7 en présentiel et 28 en FOAD.

La durée totale de la formation est 142 heures, plus un stage d'observation de classes de 24 heures et un apprentissage d'une langue nouvelle, soit 24 heures.

Les droits spécifiques s'élèvent à 290 euros en droits d'inscription, à 100 euros de frais spécifiques pour les étudiants inscrits en distanciel auxquels s'ajoutent les droits de base en vigueur dans l'établissement.

Une modification a été apportée aux droits d'inscription, ils passent de 230 euros à 290 euros, ils sont nécessaires à l'autofinancement de la formation.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

UFR Sciences pharmaceutiques

- **Demande d'ajustements de maquette de la filière officine concernant les 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} années**

Le conseil de l'UFR du 13 octobre a donné un avis favorable concernant ces modifications.

✓ En 3^{ème} année UE Officine

■ Le cours de « Vision et pathologie oculaire » passe de 10h cours magistraux (CM) à 7h CM et 3h d'enseignements dirigés (ED).

■ Le cours « Circuit du médicament et LGO » passe de 28h à 25h (6h CM et 19h ED)

■ Le cours « Pharmacologie et thérapeutique » passe de 14.5h à 15h (4h CM, 9h ED et 2h TP)

✓ En 4^{ème} année UE Officine

■ Le cours de « Pharmacologie et thérapeutique et conseil à l'officine » passe de 26.5h à 30.5h (8h CM et 22.5h ED)

■ Le cours « Gestion officinal » est supprimé

✓ 6^{ème} année UE Officine

■ Le cours « Préparation à l'exercice officinal » passe de 35h à 50h.

■ Le cours « Conseil à l'officine » passe de 25h CM à 20h ED

■ Le cours « Assurance qualité » est supprimé ; il est regroupé avec le cours Préparation à l'exercice officinal.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

Modifications de l'offre de formation après avis Agence d'Evaluation de la RechercheES

L'AERES a évalué nos formations et parmi elles, certaines formations ont été notées C.

Elles ont été retravaillées en prévision du passage au ministère. De plus, une réponse aux avis de l'AERES a été publiée sur le site de l'AERES. Depuis la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a également étudié notre offre notamment en tenant compte des avis de l'AERES et de nos réponses.

La DGESIP doit renvoyer ses avis sur nos formations avec: un avis favorable, réservé avec recommandations, ou encore défavorable.

Les filières notées C ont donc réalisé un travail en interne sans attendre l'avis du ministère et les nouveaux dossiers ont été envoyés au ministère afin qu'il puisse en tenir compte avant l'audition du 24 novembre.

Nadine Imbault rappelle les formations concernées par les avis C :

En licence, il s'agissait d'une erreur de l'AERES, la licence en cause était une demande de création et les créations ne devaient pas être évaluées. Une licence professionnelle a été retirée.

Trois mentions de master étaient concernées : management et performance des organisations, sciences de l'éducation, Matériaux, chimie, microtechnologies, ainsi que deux spécialités : Histoire de l'art et philosophie

Nadine Imbault présente les nouveaux projets des équipes pédagogiques.

Pour le master Matériaux :

Un changement d'intitulé de la mention a été opéré car la mention a été restructurée.

Les deux spécialités en anglais étaient notées C. Elles ont été fondues en une seule.

Un des reproches concernait également le manque de rapprochement avec l'Université d'Orléans qui s'appuie sur une équipe forte en chimie. La recommandation a donc été respectée, l'option chimie organique est désormais prévue dans une spécialité chimie en co-habilitation avec Orléans (enseignements à Orléans, intervention des enseignants de Tours et accueil de stagiaires à Tours).

Le nouveau dossier a été donné à l'expertise de Pierre Dubois qui a positivement évalué le nouveau dossier. Les experts du ministère ont déjà reçu ce nouveau projet en préparation de la réunion de jeudi prochain.

Management

Management et performance des organisations se divise en 3 mentions. L'AERES reprochait l'existence d'une seule mention avec dix spécialités. Le nouveau dossier comporte donc désormais autant de spécialités mais réparties dans trois mentions. Les spécialités avaient bien été évaluées (B ou A) mais c'est la mention qui concentrait les reproches de l'AERES, c'est donc l'architecture qu'il fallait revoir.

Le nouveau dossier comporte donc désormais autant de spécialités mais réparties dans trois mentions :

Finance - contrôle - audit

Management stratégique des hommes et des organisations

Compétences complémentaires en gestion (CCG)

Dans la mention CCG, création d'un parcours en M1 « passerelle en gestion » pour les étudiants de L3 hors « économie-gestion ».

On ne constate pas de changement au niveau des spécialités qui se répartissent dans les différentes mentions. La spécialité recherche en sciences de gestion est dupliquée dans 2 mentions (finance et management).

Nous avons reçu une première version des dossiers jeudi dernier qui n'était pas aboutie. Une nouvelle mouture a été envoyée mercredi, c'est pourquoi les nouveaux dossiers n'ont pas été adressés aux membres du CEVU.

Nadine Imbault propose d'étudier aujourd'hui l'architecture et de n'étudier le dossier dans le détail qu'ultérieurement.

Les membres du CEVU émettent des doutes sur l'intitulé de la mention CCG, comme sur l'intérêt de dupliquer la spécialité recherche. Il est rappelé que le ministère apprécie peu en général les duplications qu'il faut donc solidement argumenter.

Sciences de l'éducation - philosophie

Les équipes pédagogiques de ces deux mentions (figurant dans deux domaines différents) proposition d'un regroupement dans une même mention « sciences humaines et épistémologie de l'action » au sein du domaine Sciences Humaines et Sociales.

Le nouveau projet comprend donc désormais deux spécialités :

- sciences de l'éducation et de la formation (pro)
 - o parcours Stratégie Ingénierie en Formation Adulte (SIFA)
 - o parcours Fonction d'accompagnement (FAC)

- parcours Gestion des Temps Educatif Chronopsychologie (GTEC)
- philosophie et pratiques (recherche)
 - parcours sciences humaines et pratiques
 - parcours philosophie et humanités

Il est prévu des mutualisations entre les deux spécialités, et entre les parcours. La possibilité que le parcours sciences humaines et sociales soit en partie à distance est à l'étude.

Le parcours philosophie et humanités serait construit avec des collègues d'autres UFR pour ouvrir le champ de formation aux étudiants de philo et pour permettre à des étudiants d'autres formations de suivre des modules de philo.

Cette nouvelle proposition a été rendue possible notamment par l'arrivée à la rentrée d'une nouvelle collègue en Philosophie. Le projet est en fin de rédaction, mais n'était pas encore assez abouti pour être présenté au CEVU.

Histoire de l'art

Un recentrage a été opéré autour des arts visuels et du patrimoine avec une visée professionnelle plus importante (stages, rapports, ...). Le nouveau projet prévoit une option recherche et deux options professionnalisantes (métiers de l'exposition et médiation en arts visuels)

Nadine Imbault fait remarquer que le Conseil de perfectionnement devrait prévoir une place au secteur privé.

Il faut également encore revoir l'expression des volumes horaires.

Par ailleurs, le conseiller d'établissement a informé le président en début de semaine que la mention Ville et Territoire n'était pas bien évaluée par le ministère. Le dossier sera donc à revoir car il lui est reproché son organisation peu claire et notamment « un LMD à l'envers avec des spécialités en master 1 et un tronc commun en master 2 ». Nadine Imbault s'est entretenue avec les porteurs de projets pour demander des corrections à la maquette.

IUT de Tours, département GEA

- **Projet de DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, première année décalée**

Il s'agit de donner la possibilité aux étudiants en échec en fin de premier semestre d'intégrer un DUT première année. A l'issue de ces 15 semaines de cours, ils seraient susceptibles de poursuivre la deuxième année de DUT GEA en formation initiale.

La formation serait ouverte à tous les étudiants de l'université François-Rabelais sans distinction de filière d'origine. Le recrutement serait effectué sur dossier de candidature avec éventuellement des entretiens individuels.

Les modifications portent uniquement sur la répartition des volumes horaires et des coefficients entre les matières.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité des membres.

Réorientation PACES

La question des propositions offertes aux étudiants contraints de se réorienter a déjà été abordée dans des conseils précédents. Cette année 137 étudiants vont être contraints de se réorienter à l'issue des examens du premier semestre. Il faut donc pouvoir proposer des solutions de réorientation à ces étudiants.

Semestres décalés à l'IUT de Blois et Tours

Outre le projet précédemment adopté, les IUT proposent déjà des semestres décalés dans trois départements.

UFR Sciences et Techniques

Il est proposé aux étudiants arrivant au second semestre de reprendre les enseignements du premier semestre le jeudi pendant le créneau des Unités d'Enseignement Libres pour des TD (76h) et TP (24h). Ceci permettrait de reprendre les principales matières du premier semestre et de présenter les examens de deuxième session dans de meilleures conditions. Ils bénéficieraient bien sûr également des autres mesures du Plan Réussite en Licence (PRL).

UFR Sciences Pharmaceutiques

Ce projet ouvrirait dès la rentrée 2012.

Il est proposé un semestre de réorientation qui va comporter des enseignements ½ CM ½ TD, se répartissant pour 40% entre les disciplines de sciences de la vie, culture générale et sciences de la santé pour 20%, et en fin 40% consacrées aux sciences dures.

La promotion est limitée pour l'instant à 30 étudiants, et conférerait 30 crédits ECTS. Ces crédits pourraient être utilisés pour revenir en PACES (car il faut 90 ECTS pour se réinscrire). Ils permettraient aussi de s'orienter vers les carrières de la santé hors médecine-pharmacie.

UFR Droit, filière droit :

Il est proposé que les étudiants arrivant au semestre 2 puissent s'inscrire de droit à la seconde session du S1, ils pourront en fonction de leur résultat et de leur niveau, valider l'UEL et l'UE de langue. Il est également prévu qu'ils bénéficient des mesures du PRL.

Les propositions des composantes liées à la PACES sont adoptées à l'unanimité.

En complément sur le sujet, il est rappelé que des ateliers de réorientations sont proposés par le SUIO spécifiquement pour la PACES. D'autres ateliers sont proposés à tous les étudiants plus tôt dans le semestre (deux généraux, deux pour les métiers de l'enseignement, deux pour la PACES).

SUIO

- **Bilan d'activité de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (Christine Poirier)**
- **Présentation de la Semaine de l'Insertion Professionnelle (Christine Poirier)**
- **Point sur la réglementation des stages (Caroline Renoux, chargée d'insertion professionnelle SUIO)**
- **Présentation, démonstration des nouveautés dans R'Pro (Caroline Renoux)**
- **Point sur l'orientation active sollicitée (sauf pour PACES).**

4.- Vie de l'Etudiant

SEVE - Bureau vie de l'Etudiant

- **Compte rendu de la commission Aide à l'inscription du 16 septembre 2011**

La commission a examiné 25 dossiers. 12 dossiers ont reçu un avis favorable. 8 dossiers non retenus (5 dossiers ne répondant pas aux critères de cursus, 3 aux critères sociaux). Le total des aides à l'inscription allouées le 16 septembre 2011 est de 1 920 euros.

Compte rendu de la commission Aide à l'inscription du 13 octobre 2011

Examen de 46 dossiers, 14 dossiers non retenus (8 dossiers ne répondant pas aux critères de cursus, 5 à ceux des critères sociaux et 1 dossier incomplet). Le total des aides à l'inscription allouées est de 8 308 euros.

- **Compte rendu de la commission Aide à l'inscription du 3 novembre 2011**

Examen de 30 dossiers. 19 dossiers ont reçu un avis favorable, 8 dossiers non retenus (4 dossiers ne répondant pas aux critères du cursus, 3 à ceux des critères sociaux et 1 dossier incomplet). Le total des aides à l'inscription allouées le 3 novembre est de 5 405 euros.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité pour les trois comptes-rendus.

5.- Conventions

SUMPPS

- **Convention avec l'Ecole de Secours et de Sauvetage d'Indre-et-Loire (ESS37) renouvellement**

Cette convention est établie pour les trois années universitaires suivantes 2011/2012 - 2012/2013 et 2013/2014.

L'ESS 37 s'engage à former des groupes de 10 personnes maximum. Les frais de formation s'élèvent à 50 euros par étudiant inscrit. En contre partie le SUMPPS s'acquittera des frais suivants soit 36 euros par formation et par étudiant inscrit. Le solde reste à la charge de l'étudiant soit la somme de 14 euros.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

UFR Arts et Sciences Humaines et UFR lettres et langues

- **Convention cadre de partenariat pédagogique avec La Ville de Tours et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Tours (CRR)**

Le conseil de l'UFR Arts et Sciences Humaines du 17 octobre 2011 a donné un avis favorable, celui de l'UFR Lettres et Langues du 30 septembre a également donné un avis favorable. La validation de ce partenariat est en cours de validation par la Mairie de Tours.

Cette convention en renouvellement existe depuis plusieurs années et a été enrichie sur le plan pédagogique. La coopération entre les établissements porte sur des échanges pédagogiques et les conditions d'organisation des enseignements ainsi que sur la possibilité pour les étudiants de valider en UE libres ou dans le cadre des Les UE d'ouverture des enseignements peuvent être suivies au conservatoire. La durée de validation est conclue pour trois ans à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le CEVU se déclare favorable à l'unanimité.

UFR Arts et Sciences Humaines

- **Convention de partenariat pédagogique avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims**
L'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims, en plus de ses formations en art, design d'objet, d'espace, Design graphique et multimédia, offre depuis plus de dix ans une formation unique en Europe en Design Culinaire, qualifiée depuis 2010 par un post-diplôme de niveau Bac+6.

Ces deux organismes souhaitent mutualiser leurs savoirs et promouvoir au profit de leurs étudiants une synergie des compétences entre le Master « Histoire et culture de l'alimentation » et le post-diplôme « Design Culinaire ».

Il est prévu l'organisation de manifestations (colloques, workshops, journées d'études) et l'édition de productions communes (ouvrages, expositions, catalogues, événements culturels).

Nadine Imbault fait remarquer qu'il reste une phrase ambiguë dans le texte, faisant référence à l'obtention de points ECTS sans en préciser le cadre.

Il est demandé aux signataires de la convention d'en corriger le texte. Sa présentation est donc ajournée. Cette convention sera revue au prochain CEVU le 8 décembre. Le prochain CA ayant lieu le 19 décembre, la convention pourra donc être adoptée définitivement sans plus de retard.

- **Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges**

La volonté de développer un travail de réflexion et de recherche entre une école nationale et un établissement d'enseignement supérieur en histoire de l'art et afin de créer un réseau permettant la professionnalisation des étudiants et la rencontre avec des acteurs professionnels nationaux et internationaux.

Elle a pour objet l'organisation pour cette année universitaire d'un séminaire ayant pour thème et titre l'objet et l'exposition. Le sujet retenu sera celui du cinéma exposé et selon un calendrier défini. Au mois d'octobre 2011 commence le début du séminaire pour l'ENSA de Bourges et au deuxième semestre l'Université François-Rabelais de Tours. La clôture des travaux est fixée au mois d'avril 2012.

Les deux parties mettent en commun les moyens logistiques et financiers dont elles disposent pour la réalisation de ce séminaire. La durée de validité est conclue pour l'année 2011/2012.

Les membres du CEVU adoptent la convention à l'unanimité.

UFR Droit, économie et sciences sociales

- **Convention de partenariat avec le lycée Sainte Marguerite de Chambray les Tours relative à la licence professionnelle Commerce, option responsable d'activités Import-Export**

Il s'agit de prévoir les éléments liés à l'organisation pratique des études de ce lycée professionnel, les enseignements se déroulant dans les locaux du lycée Sainte-Marguerite.

Convention de partenariat avec le lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme du Val de Loire à Blois dans le cadre de la licence professionnelle « Management des Gastronomies Internationales »

Le dossier n'est pas encore terminé. Le projet de convention sera donc examiné ultérieurement lorsque la maquette sera totalement aboutie.

Relations internationales

- **Convention de coopération avec la Douma Régionale de Samara avec la participation de l'Université Régionale d'Etat de Samara (UFR Droit...)**

Les partenaires expriment leur intention de développer leur coopération dans les domaines suivants :

- ✓ Echanger des acquis de l'expérience législative dans les deux pays
- ✓ Etudier les questions concernant le droit public en général et le droit des collectivités locales en particulier (organisation, fonctionnement, compétences, finances, contrôles)
- ✓ Réaliser des projets scientifiques communs dans le domaine des échanges de l'expérience législative dans deux pays
- ✓ Coopérer dans le domaine de l'analyse de la législation et des activités législatives

Le CEVU donne un avis unanime.